

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 12
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 28 juin 2022

Date de publication : 18 juillet 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard COTTIN, Benoît MEILHAC, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : M. Loïc COLTEL a donné procuration à Bernard COTTIN, Bernard FAVRE a donné procuration à Françoise MATHIEU-HUMBERT, Nicolas LATHUILLIERE a donné procuration à Jacques PEREIRA, Florence CHEVASSON a donné procuration à Dominique JOBARD, Laure SEYDOUX a donné procuration à Robert LUQUET, Virginie THIVENT a donné procuration à Sophie DUMONTEL, Willy BONFY

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. Bernard COTTIN

Objet : 2022/0607/055 – *Modification du tableau des effectifs.*

Mme Marie Claude POTTIER explique au Conseil municipal qu'il convient de modifier l'emploi du temps d'un agent, suite à la suppression d'un poste d'ATSEM (la nouvelle répartition des élèves de maternelle est prévue sur 2 classes à la rentrée de septembre, au lieu de 3 jusqu'à présent).

Elle présente ensuite le nouveau planning défini, en concertation avec l'agent concerné. Elle indique qu'il convient de réviser le temps de travail de Mme Christine JACQUET, adjoint technique principal 1^{ère} classe, et propose aux élus de le fixer à 31.66/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le temps de travail de Mme Christine JACQUET à 31.66/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- de charger le Maire de modifier le tableau des effectifs et de prendre et signer l'arrêté nécessaire ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 11 juillet 2022,
Le Maire, Robert LUQUET

